



RNCP: 38386

CAPA JP 2 ANS - NIV. 3

JARDINIER PAYSAGISTE

OBJECTIFS DE FORMATION

> **OBTENIR** le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole**, diplôme de niveau 3 (ex niveau V) délivré par le Ministère de l'Agriculture

> **SE FORMER** à l'aménagement et l'entretien des espaces verts, jardins et environnements extérieurs :

- Connaître les végétaux (principales caractéristiques, techniques de plantation, de taille et d'entretien)
- Utiliser des engins de tonte et de taille
- Entretien et régler des installations et des matériels

> **METIERS VISES:**

salarié du Paysage, jardinier paysagiste en entreprise privée, agent technique en espaces verts en collectivité

Activités: Aménagement et entretien des parcs,

LES PLUS

- + Site exceptionnel au cœur des succs Yssingelais
- + Etablissement à taille humaine
- + Des ateliers et plateaux techniques équipés
- + Partenariat avec les acteurs locaux



INFO

> **ORGANISATION**

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Accès également possible par la voie initiale scolaire)
- 875h de présence en centre de formation sur 2 ans
- Rythme d'alternance : environ 1 semaine sur 2 en formation, d'octobre à Mai

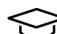
> **EVALUATION - CERTIFICATION**

- Le diplôme est obtenu par la réussite aux épreuves UC (Unités Capitalisables) .
- Le passage des épreuves se déroule au centre de formation (sujets validés par la DRAAF)
- Chaque UC obtenue permet la validation d'un bloc de compétences

> **POURSUITE D'ETUDE**

BP Aménagements Paysagers - Certificat de spécialisation - Passerelle possible vers 1ère BAC-Pro Aménagement Paysagers.

> **INDICATEURS 2023**

 Réussite : 80 %

 Satisfaction : 80 %

 Insertion : 100 %

➔ Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Certificateur: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date enregistrement certification: 01/01/2024

Date échéance certification: 31/12/2028

CONTENU FORMATION

> DIPLOME EN 7 CAPACITÉS

Matières générales

UCG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

UCG2 - Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

UCG3 - Interagir avec son environnement social

Matières techniques

UCP1 Réaliser des travaux de mise en place des végétaux.

UCP2 Mettre en place des infrastructures .

UCP3 Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipement.

UCARE (UC Régionale) Réaliser l'entretien d'un cours d'eau.

i MODALITES

> PUBLIC CIBLE

Jeunes éligibles à l'apprentissage

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Avoir suivi un cycle complet de collègue
- Aptitude physique à occuper un emploi en extérieur, en station debout
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance
- Avoir moins de 30 ans pour signer un contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge en cas de reconnaissance RQTH)
- Entretien de positionnement

> INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complet
- Attestation d'engagement de l'employeur ou contrat d'apprentissage
- Délai de traitement administratif de 3 semaines minimum avant accès à la formation

+ LES SPECIFICITES

+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours possible en fonction de l'expérience, du parcours antérieur et des résultats de positionnement
- Complément de formation dans une tierce entreprise si besoin

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

Travaux individuels, de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et étude de cas, chantiers-école. Mises en situation sur plateaux techniques

COÛT - REMUNERATION

> Prise en charge assurée par l'OPCO pour les entreprises privées.

Pour les collectivités, nous contacter

> L'achat de la tenue de travail sera gérée par le centre de formation

> REMUNERATION APPRENTI

Age	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	50% du SMIC	57% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

> Des aides pour l'employeur sous conditions

CONTACT

> Charlotte BILLON - 04.71.65.70.69



CFPPA - OFA
Yssingeaux



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.